

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2007-0447/PR/MEFPCP portant fixation du prix de la viabilisation par mètre carré cessible du Lotissement de Haramous.

n° 2007-0447/PR/MEFPCP

Ministère

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Planification,
chargé de la Privatisation

Date de publication

7 mai 2007

Numéro JO

n° 9 du 15/05/2007

Date du numéro

15 mai 2007

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°2005-0067/PRE du 21 mai 2005 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2005-0069/PRE du 22 mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Cahier des charges du Lotissement de Haramous.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Le prix de cession du mètre carré au Lotissement Haramous est modifié et fixé comme suit

- le prix du foncier jadis 1 000 à 1 200 FD le mètre carré
- le coût d'adduction d'eau à 1 200 FD le mètre carré
- le coût du réseau électrique à 515 FD le mètre carré
- le coût du réseau téléphonique à 120 FD le mètre carré
- le coût des voiries et de l'assainissement à 1 500 FD le mètre carré d'où un coût de revient total par mètre carré à 4 335 FD le mètre carré.

Article 2

Ladite modification du prix de cession est intervenue afin de viabiliser le Lotissement Haramous avant toute construction.

Article 3

Le terrassement des parcelles de terrain reste à la charge des bénéficiaires.

Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH